

Paris, le 7 juillet 2011

**M. Thierry Mariani**  
**Ministre des Transports...**

**Monsieur le Ministre,**

J'apprends, après avoir vérification de mes sources d'information, que plus de 300 personnes sont actuellement totalement bloquées à l'aéroport Français de Roissy-Charles de Gaulle au prétexte que ces personnes entendent aller en Palestine, ce qui suppose qu'elles puissent prendre l'avion *via* l'aéroport « Ben Gourion » à Tel-Aviv, en Israël, puisqu'il n'y pas d'aéroports palestiniens - comme vous le savez, j'imagine - du fait que ceux-ci ont tous été bombardés par l'armée israélienne.

Ce blocage sur le sol de notre pays est absolument inadmissible. Il ne peut que répondre aux demandes israéliennes. Pire : aux injonctions israéliennes.

Comment la France peut elle se soumettre ainsi aux diktats israéliens et faire, sur son sol, des opérations de basse police contre des citoyens français désireux d'aller - conformément au droit de libre circulation - en Palestine ? Comment peut-elle s'opposer à ces départs alors que les personnes ont acheté et payé leur billet et sont en règle selon notre législation ? Comment est-ce possible ? En France ? C'est cela le « sarkozisme » ?

Nous sommes devenus, sous votre houlette récente, des supplétifs des autorités israéliennes donneuses d'ordre. Il n'y a pas, jusqu'à preuve du contraire, de blocus de la Cisjordanie contrairement à celui, illégal et condamné, de Gaza.

Nous - je veux dire : la France - avons passés donc avec Israël un accord de sous-traitance ou bien une délégation de service pour ses basses œuvres ?

Quoi qu'il en soit c'est inacceptable !

Et je vous demande instamment et fermement de laisser passer ces passagers qui sont parfaitement en règle pour qu'ils puissent aller à Tel-Aviv.

Je vous demande instamment et fermement de ne plus vous mettre en situation affligeante d'abandonner notre souveraineté pour vous soumettre à Israël. Et ce qui est vrai de ce pays l'est pour tout pays, quel qu'il soit.

Dans l'attente de vos décisions enfin conformes à la liberté, notamment à celle qui est fondamentale de circuler librement,

Je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre**, en l'assurance de mon plus vif mécontentement et de ma consternation profonde.

**Jean-Claude Lefort**  
Président de l'AFPS  
Député honoraire